Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le 11 DEC. 2025
ID : 061-200066256-20251205-2025_40-AU

Gouffern en Auge

# DECISION DU MAIRE N° 40 / 2025

OBJET : Vente du véhicule C15 immatriculé 6072 TB 61

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

Considérant que le véhicule C15 immatriculé 6072 TB 61 mis en circulation le 25 septembre 1990 présente de nombreux défauts interdisant son passage au contrôle technique obligatoire pour le maintenir sur la route,

Considérant que le coût des nombreuses réparations nécessaires a été jugé inapproprié au regard de l'ancienneté du véhicule,

Considérant la publicité réalisée sur les réseaux habituels de la commune relative à la mise en vente en l'état du véhicule précisant qu'il n'était absolument pas en état de circuler,

Considérant que 3 offres ont été reçues dans les délais, une d'un montant de 456 €, une d'un montant de 500 € et une d'un montant de 72,26 €,

Considérant que l'offre de M. LE PONNER Maxime, 4 Rue des Bruyeres 14420 SOUMONT-ST-QUENTIN d'un montant de 500 € est la mieux-disante

DECIDE

Article 1 : de retenir l'offre de M. LE PONNER Maxime, 4 Rue des Bruyeres 14420 SOUMONT-ST-QUENTIN d'un montant de 500 € pour l'achat du véhicule C15 immatriculé 6072 TB 61.

Article 2 : que le camion ne pourra être enlevé par M. DESPRES qu'après paiement au Trésor Public d'un montant de 500 €,

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 5 décembre 2025
Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE